Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260605-D202645-DE

Mairie de TAULÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 05 juin 2026 à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).
Date convocation : 29 mai 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 17 **Votants** : 22

Étaient présents : CREACH Gilles, GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, KERRIEN Ronan, BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, DANIELOU Céline, HORELLOU Denis, BLONS Béatrice, POCHARD Frédéric, KERBRAT Morgane, SALAUN Benoît, MOAL Hélène, PAUGAM Sandrine, CHEVALLIER Carine, PERROT Arnaud

Absents excusés : LE BERR Mickaël donne pouvoir à MOAL Hélène, MEUDEC Dominique donne pouvoir à BLONS Béatrice, LE GUERCH Eric donne pouvoir à GOARNISSON Aude, MARTIN Erwan donne pouvoir à KERRIEN Ronan, KERGUIDUFF Claudine donne pouvoir à PERROT Arnaud

Absent : DE BLASIO Stefano

A été élu secrétaire de séance : DANIELOU Céline

Reconduction – initiation au breton à l'école – Département du Finistère

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les écoles publiques primaires du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation au breton, à raison d'une heure hebdomadaire par classe.

Ce dispositif est co-financé par le Conseil départemental, les communes et la Région Bretagne, en partenariat pédagogique avec l'inspection académique du Finistère et la Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère.

Pour l'année scolaire 2026-2027, l'école Jean Monnet a formulé une demande d'intervention validée pédagogiquement par l'IA ou la DEEC. Le volume horaire proposé est d'une heure par semaine. Le montant prévisionnel de la participation de la commune est de 760€ par classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 22 voix:

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260605-D202645-DE

- VALIDE le volume horaire proposé au titre de l'initiation breton 2026/2027 ;
- VALIDE le montant de la participation communale à hauteur de 760€ ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier ;

Le Maire
Gilles CREACH

